

## SYNTHÈSE

### LES TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE

73 rapports ont été examinés par les membres de la Commission permanente de l'Assemblée départementale des Hauts-de-Seine.

Les élus ont voté notamment :

- L'adhésion du Département à l'Association des Départements d'Ile-de-France (ADIF) dès sa création en 2023 ;
- La subvention exceptionnelle d'un montant de 100 000 à la Croix-Rouge française pour répondre aux besoins des populations impactées par le séisme survenu au Maroc le 8 septembre 2023 ;
- Le protocole pluri-annuel « Quartier d'avenir » pour les communes de Clichy, Clamart, Malakoff et Nanterre ;
- Le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) 2023-2029 pour aider les personnes ou familles en difficulté à accéder à un logement autonome ou à s'y maintenir.
- L'extension du parc du Chemin de l'île

## ADMINISTRATION GENERALE

### 23.253 CP

#### **Association des Départements d'Ile-de-France – Approbation des statuts et adhésion.**

L'assemblée départementale approuve le principe d'une adhésion du Département à l'Association des Départements d'Ile-de-France (ADIF) dès sa création en 2023, et approuve le projet de statuts de l'association, qui sera voté lors de la première Assemblée générale.

Le montant de la cotisation annuelle des membres de l'ADIF sera arrêté chaque année par l'Assemblée générale. Il a été fixé à 50 000 euros pour la première année.

## FINANCES - BUDGET

### 23.254 CP

**Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle – Répartition 2023.** L'assemblée départementale approuve :

- la répartition du FDPTP 2023 au seul profit des Communes ;
- les modalités de répartition du fonds ;
- la répartition du fonds

### **23.256 CP**

**Subvention exceptionnelle – Association Tchendukua Ici et Ailleurs.** L'assemblée départementale approuve l'attribution exceptionnelle d'une subvention de 10 000 € à l'association Tchendukua Ici et Ailleurs, pour financer la phase opérationnelle du projet Shikwakala, sur la base d'une assiette subventionnable de 45 200 € TTC, soit un taux de participation de 22,12 %. L'assemblée approuve la convention, précisant les objectifs et définissant les modalités de financement, de contrôle et de suivi du projet mis en œuvre par l'association Tchendukua Ici et Ailleurs.

## **ANCIENS COMBATTANTS**

### **23.257 CP**

**Subventions de fonctionnement – Protection du patrimoine immatériel – 2023.** L'assemblée départementale attribue les subventions de fonctionnement au bénéfice des huit structures qui servent la protection du patrimoine immatériel, au titre de l'année 2023, pour un montant total de 21 000 €, réparti comme suit :

- une subvention de 1 500 € à l'association Buchenwald Dora et Kommandos, sise à Paris, pour un budget prévisionnel de 153 585 € ;
- une subvention de 2 200 € à l'association FNACA Comité départemental des Hauts-de-Seine, sise à Malakoff, pour un budget prévisionnel de 20 460 € ;
- une subvention de 1 500 € à l'association des Déportés, Internés et Familles de Disparus, sise à Rueil-Malmaison, pour un budget prévisionnel de 2 450 € ;
- une subvention de 1 500 € à l'Union départementale des associations de combattants, sise à Nanterre, pour un budget prévisionnel de 2 860 € ;
- une subvention de 2 000 € à la Délégation générale des Hauts-de-Seine de l'Association Souvenir Français, sise à Suresnes, pour un budget prévisionnel de 2 000 € ;
- une subvention de 5 000 € à l'association Mémoire Solidarité, Jeunesse, sise à Asnières-sur-Seine, pour un budget prévisionnel de 48 951 € ;
- une subvention de 2 300 € à l'association nationale anciens combattants amis de la résistance comité 92, sise à Nanterre, pour un budget prévisionnel de 7 683 € ;
- une subvention de 5 000 € à l'association nationale Mémoires du Mont Valérien, sise à Boulogne-Billancourt, pour un budget prévisionnel de 11 500 €.

## **INFRASTRUCTURES ROUTIERES ET NAVIGABLES**

### **23.231 CP**

**Schéma directeur vélo 2021-2028 – Aménagement de la RD 75 au Plessis-Robinson – Mandat de maîtrise d'ouvrage.** Les élus départementaux approuvent la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage, jointe en annexe, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud Grand Paris, relative aux aménagements cyclables de la RD 75 au Plessis-Robinson.

### **23.195 CP**

**Remplacement de luminaires – Asnières-sur-Seine – Convention de financement.** L'assemblée départementale approuve la convention de financement, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et la Commune d'Asnières-sur-Seine, relative aux travaux de remplacement des luminaires sur les routes départementales situées sur le territoire de la Commune, et par laquelle le Département s'engage à participer financièrement à hauteur de 546 172,82 € HT.

### **23.213 CP**

**Résiliation anticipée de la délégation de service public du parc de stationnement du Pont de Sèvres.** Les élus départementaux, considérant qu'il est nécessaire de procéder à la résiliation de la convention de concession du 20 juillet 2006, confiant l'exploitation du parc public de stationnement du pont de Sèvres situé au 11, quai Le Gallo à Boulogne-Billancourt, en vue de sa désaffectation et de son

déclassement, approuvent l'avenant emportant accord aux fins de résiliation amiable de la convention de cette concession à effet du 31 décembre 2023. Cette résiliation fait suite à un accord amiable, sans reconnaissance de faute de l'une ou l'autre des parties.

### **23.258 CP**

**Travaux de requalification de voirie – Aménagements cyclables et sécurité – Demandes de subventions.** L'assemblée départementale approuve les demandes de subventions et autorise à solliciter les aides financières, au nom et pour le compte du Département, auprès des financeurs à savoir l'Etat (DRIEAT), la Région Île-de-France, la Société du Grand Paris, l'Agence de l'Eau Seine Normandie et Île-de-France Mobilités pour le financement des travaux de requalification suivants :

- boulevard Henri Sellier (RD 985) à Suresnes : les travaux, sur 650 mètres linéaires (ml), sont programmés en 2 temps entre 2024 et 2027, et estimés à 7 500 000 € HT ;
- boulevard de la République à la Garenne-Colombes (RD 908) : les travaux, sur 1 200 ml, sont programmés courant 2024, et estimés à 700 000 € HT ;
- avenue du Général de Gaulle à Boulogne-Billancourt (RD 910) : les travaux, sur 300 ml, sont programmés entre 2024 et 2025, et estimés à 4 280 000 € HT ;
- avenue Léon Jouhaux (RD 66) à Antony : les travaux, sur 1 100 ml, sont programmés à compter de 2024 pour une mise en service en 2026, et estimés à 4 017 000 € HT.

### **23.212 CP**

**RD 920 – Projet de requalification – Bourg-la-Reine et Montrouge – Approbation de la déclaration de projet.** L'assemblée départementale déclare, après enquête publique, l'intérêt général du projet de requalification de la RD 920 sur les Communes de Montrouge, d'Arcueil, de Cachan, de Bagneux et de Bourg-la-Reine selon les motifs et considérations exposés dans la déclaration de projet.

Les élus départementaux approuvent la déclaration de projet concernant l'aménagement de la RD 920 sur les Communes de Montrouge, d'Arcueil, de Cachan, de Bagneux et de Bourg-la-Reine.

L'assemblée départementale prend les engagements de suivre les recommandations émises par la commission d'enquête dans les termes définis dans la déclaration de projet.

Les élus départementaux prennent les engagements de respecter les mesures d'évitement, de réduction et de compensation des effets négatifs notables du projet sur l'environnement et la santé humaine et les modalités de suivi proposées au stade de l'enquête publique, telles que figurant au sein de l'étude d'impact et résultant de la consultation du public, ainsi qu'à poursuivre cette démarche dans la suite du projet.

### **23.196 CP**

**RD 906 – Clamart – Acquisition d'une parcelle.** L'assemblée départementale approuve l'acquisition, auprès de la SARL Résidence Service, de la parcelle cadastrée section BP n° 259, d'une superficie de 14 m<sup>2</sup>, située au 442, avenue du Général de Gaulle (RD 906) à Clamart au prix de 1 €.

Les élus départementaux décident le classement dans le domaine public routier départemental de la parcelle mentionnée ci-dessus.

### **23.197 CP**

**RD 130 – Avenant à la convention de déclassement – Rues Larmeroux et Raymond Marcheron – Vanves.** L'assemblée départementale approuve l'avenant à la convention du 19 mars 2020, fixant les modalités de déclassement et de transfert de propriété de la RD 130, dans sa section constituée des rues Larmeroux et Raymond Marcheron, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et la Commune de Vanves.

### **23.210 CP**

**RD 908 – Courbevoie – Acquisitions de parcelles.** L'assemblée départementale abroge la délibération n° 18.290 CP de la Commission permanente du 15 octobre 2018, relative à l'acquisition auprès du Crédit Agricole Immobilier de trois parcelles cadastrées section BC n° 317, 319 et 321, situées au 16-20, boulevard de Verdun à Courbevoie.

Les élus départementaux approuvent l'acquisition, auprès de la société Crédit Agricole Immobilier Promotion, de trois parcelles cadastrées section BC n° 317, 319 et 321 d'une surface totale de 270 m<sup>2</sup> environ, situées au 16-20, boulevard de Verdun à Courbevoie, au prix d'1 €. L'assemblée départementale décide le classement des parcelles mentionnées à l'article 2 dans le domaine public routier départemental.

#### **23.211 CP**

**RD 19 – Gennevilliers – Transfert de Maîtrise d'ouvrage – HAROPA PORT.** L'assemblée départementale approuve la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, à conclure avec l'Etablissement public Grand Port Fluvio-Maritime de l'axe Seine dit « HAROPA PORT », pour la réalisation des travaux de requalification de voirie boulevard Intercommunal, situés à Gennevilliers.

## **TRANSPORTS**

#### **23.209 CP**

**Autolib' / Vélib' – Avenant à la convention de superposition d'affectations domaniales départementales – EPI 78/92 et Syndicat mixte Autolib' et Velib' Métropole.** L'assemblée départementale approuve l'avenant à la convention de superposition d'affectations du domaine public et de gestion des relations, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine, l'Etablissement public interdépartemental Yvelines – Hauts-de-Seine et le Syndicat mixte Autolib' et Velib' Métropole, dans le cadre de la mise en œuvre du service public Velib'.

#### **23.230 CP**

**Grand Paris Express – Ligne 15 ouest – Convention cadre relative au foncier – Création d'une tarification spécifique d'occupation domaniale.** L'assemblée départementale approuve la convention cadre à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et la Société du Grand Paris relative au foncier nécessaire à la réalisation de la ligne 15 Ouest du projet du Grand Paris Express. Une redevance d'occupation privative du domaine public départemental est instaurée pour les occupations domaniales nécessaires aux chantiers de la ligne 15 Ouest du Grand Paris Express.

#### **23.206 CP**

**RER E – Financement – Convention d'exécution n° 1 du protocole relais n° 3.** L'assemblée départementale approuve la convention d'exécution n° 1 du protocole relais n° 3, relative au financement complémentaire nécessaire à la poursuite du projet du RER E à l'Ouest.

#### **23.207 CP**

**RER E à l'Ouest – Eole – Convention relative au financement de la réalisation des travaux n° 6.** L'assemblée départementale approuve la contribution, à hauteur de 4,03 M€ aux conditions économiques de janvier 2012, soit 4,59 M€ courants conventionnels.

Les élus départementaux approuvent la convention relative au financement de la réalisation des travaux n° 6 du prolongement du RER E à l'Ouest – Eole, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine, l'Etat, la Région Ile-de-France, la Société du Grand Paris, le Département des Yvelines, la Ville de Paris et la société anonyme SNCF Réseau.

#### **23.188 CP**

**Prolongement du métro 14 à la mairie de Saint-Ouen – Avenant n° 1 à la convention de financement des travaux n° 4.** L'assemblée départementale approuve l'avenant n° 1 à la convention de financement des travaux n° 4 de désaturation de la ligne 13 par le prolongement du métro 14 de Saint-Lazare à Mairie de Saint-Ouen, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine, l'Etat, la Société du Grand Paris, la Région Ile-de-France, la Ville de Paris, le Département de la Seine-Saint-

Denis, Ile-de-France Mobilités et la RATP.

### **23.208 CP**

**Prolongement du tramway T1 – Phase 2 – Convention de financement.** L'assemblée départementale approuve la convention, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine, la RATP, Ile-de-France Mobilités, la Région Ile-de-France et l'Etat, en vue de définir les modalités de participation des financeurs aux travaux de réalisation de la phase 2 à Colombes de la façon suivante :

- des frais de maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre et la réalisation des travaux sous maîtrise d'ouvrage du Département d'un coût total de 41 700 000 € HT, à hauteur de 12 510 000 € HT en tant que maître d'ouvrage des aménagements urbains ;
- des frais de maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre et de la réalisation des travaux de la RATP d'un coût total de 55 100 000 € HT à hauteur de 16 530 000 € HT en tant que financeur

## **PATRIMOINE NON SCOLAIRE**

### **23.251 CP**

**Cession de deux parcelles départementales – Ville de Neuilly-sur-Seine.** L'assemblée départementale approuve la cession des droits du bailleur à la Ville de Neuilly-sur-Seine sur les parcelles cadastrées section E n°5 et E n°6.

## **ENVIRONNEMENT**

### **23.191 CP**

**Aménagement de l'extension du parc du Chemin-de-l'Ile – Convention SPLNA / AESN.** L'assemblée départementale approuve la convention d'aide financière, à conclure entre la Société publique locale de la Ville de Nanterre et l'Agence de l'eau Seine Normandie.

## **EDUCATION**

### **23.198 CP**

**Collèges publics – Subventions complémentaires et exceptionnelles – Année 2023.** L'assemblée départementale attribue des subventions exceptionnelles, pour financer des charges de fonctionnement, au titre de l'exercice 2023, pour un montant total de 51 736 € aux collèges publics suivants :

- au collège Henri-Georges Adam à Antony, pour un montant de 4 200 €, afin de financer la location des lignes d'eau de la piscine pour l'année 2023 et les charges générales d'entretien ;
- au collège Romain Rolland à Bagneux, pour un montant de 8 000 €, afin de financer les charges générales d'entretien de l'établissement ;
- au collège Danton à Levallois-Perret, pour un montant de 4 536 €, afin de financer les charges générales d'entretien de l'établissement ;
- au collège Hubert Germain à Suresnes, pour un montant de 35 000 €, afin de financer le transport vers les installations sportives au titre de l'année 2023.

### **23.199 CP**

**Collèges publics – Aide sociale à la demi-pension en cité scolaire et lycée voisin – Année scolaire 2023-2024.** L'assemblée départementale approuve pour les collèges publics pour lesquels le service

de restauration est assuré par le lycée voisin et les collèges publics en cité scolaire à gestion régionale, un niveau d'aide à la demi-pension identique à celui en vigueur dans les collèges publics à gestion départementale, selon le tableau suivant :

Quotient familial mensuel	Pourcentage de réduction sur le prix du repas
<b>0 à 280</b>	85 %
<b>281 à 430</b>	65 %
<b>431 à 580</b>	45 %
<b>581 à 730</b>	27,5 %
<b>731 à 880</b>	7,5 %
<b>&gt;880</b>	0 %

Les élus départementaux établissent un plafond au tarif sur lequel s'applique cette aide sociale, correspondant au maximum du tarif applicable à la rentrée scolaire 2023-2024 dans les collèges publics à gestion départementale, soit **4,28 €** pour les demi-pensionnaires et **9,61 €** pour les internes.

L'assemblée départementale approuve la convention-type de financement de l'aide sociale à la demi-pension du Département en faveur des demi-pensionnaires des collèges publics des Hauts-de-Seine en cité scolaire à gestion régionale pour l'année scolaire 2023-2024.

### **23.200 CP**

**Collèges privés – Aide sociale à la demi-pension – Année scolaire 2023-2024.** L'assemblée départementale approuve, pour 34 collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat, une aide à la demi-pension identique à celle en vigueur dans les collèges publics à gestion départementale, selon le tableau suivant :

Quotient familial mensuel	Pourcentage de réduction sur le prix du repas
<b>0 à 280</b>	85 %
<b>281 à 430</b>	65 %
<b>431 à 580</b>	45 %
<b>581 à 730</b>	27,5 %
<b>731 à 880</b>	7,5 %
<b>&gt;880</b>	0 %

Les élus départementaux établissent un plafond au tarif sur lequel s'applique cette aide sociale, correspondant au maximum du tarif applicable à la rentrée 2023 dans les collèges publics à gestion départementale, soit **4,28 €** pour les demi-pensionnaires et **9,61 €** pour les internes.

L'assemblée départementale approuve la convention de financement de l'effort social du département en faveur des demi-pensionnaires des collèges privés des Hauts-de-Seine sous contrat d'association avec l'Etat, pour l'année scolaire 2023-2024.

### **23.201 CP**

**Collèges privés – Aide sociale à la demi-pension – Subventions complémentaires – Année scolaire 2022-2023.** L'assemblée départementale attribue, au titre de l'année scolaire 2022-2023, des subventions complémentaires au titre de l'aide sociale départementale à la demi-pension et à l'internat aux collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat, d'un montant total de 25 273 €.

### **23.202 CP**

**Subventions complémentaires années scolaires 2021-2022 et 2022-2023 et subventions initiales année scolaire 2023-2024 – Aide sociale départementale à la demi-pension – collèges publics et en cité scolaire à gestion régionale.** L'assemblée départementale attribue des subventions complémentaires d'aide départementale à la demi-pension pour l'année scolaire 2021-2022, aux collèges qui ont intégré les contrats de concession de service public à la rentrée 2022-2023, pour un montant total de 8 057 €.

Les élus départementaux attribuent des subventions complémentaires d'aide départementale à la demi-pension pour l'année scolaire 2022-2023, aux collèges publics et aux collèges publics en cité scolaire à gestion régionale, pour un montant total de 42 823 €.

L'assemblée départementale attribue des subventions initiales d'aide départementale à la demi-pension pour l'année scolaire 2023-2024, aux collèges publics, pour un montant total de 132 938 €.

### **23.203 CP**

**Projets éducatifs des collèges publics et privés – 2023 – 2024.** L'assemblée départementale approuve, pour l'année scolaire 2023-2024, au titre de l'appel à projets éducatifs et citoyens, l'attribution de dotations globales aux établissements publics et privés des Hauts-de-Seine, joint en annexe 1.

Les élus départementaux approuvent pour l'année scolaire 2023-2024, au titre du soutien aux élèves en difficulté, le nombre d'heures attribuées aux établissements scolaires des Hauts-de-Seine sélectionnés pour participer au dispositif « ateliers pédagogiques ».

### **23.204 CP**

**Subvention d'externat – Collège privé Beth Hilel – 2021, 2022, 2023.** L'assemblée départementale approuve les montants de la contribution départementale (part matériel) pour le collège privé sous contrat d'association avec l'Etat Beth Hilel de Levallois-Perret pour les années 2021, 2022 et 2023 conformément au tableau ci-dessous : les élus départementaux approuvent les montants de la contribution départementale d'un montant de 19 883,90 €.

### **23.205 CP**

**Pass + Hauts-de-Seine / Yvelines – Affiliation de nouveaux organismes.** L'assemblée départementale approuve l'affiliation au dispositif Pass+ Hauts-de-Seine/Yvelines de cinq nouveaux organismes sportifs et culturels.

## **CULTURE**

### **23.239 CP**

**Musée du Domaine départemental de Sceaux – Changement de dénomination du musée et du Domaine.** L'assemblée départementale approuve la nouvelle dénomination du musée, comme suit : « Château de Sceaux, musée départemental » et la nouvelle dénomination du domaine, comme suit : « Domaine de Sceaux, Parc et musée départementaux ».

### **23.240 CP**

**Musée du Grand Siècle – Prêt d'œuvre – Paris Musées.** L'assemblée départementale approuve le contrat de prêt, à titre gratuit, de l'œuvre de Jean Hélion, *Deux harengs*, conclu entre le Département des Hauts-de-Seine et Paris Musée, au titre de l'exposition consacrée à Jean Hélion, présentée au musée d'Art moderne de la Ville de Paris du 22 mars au 18 août 2024.

### **23.241 CP**

**Musée du Grand Siècle – Prêt d'œuvre – Musées municipaux de Charleville-Mézières.** L'assemblée départementale approuve le contrat de prêt avec la Commune de Charleville-Mézières (musées municipaux) pour le prêt d'une œuvre attribuée à Alfred Courmes : *Composition surréaliste*, issues des collections du musée du Grand Siècle, en vue de leur exposition intitulée « Alfred Courmes ».

La rétrospective », présentée du 7 octobre 2023 au 7 janvier 2024, dans les musées de Charleville-Mézières.

#### **23.242 CP**

**Musée départemental Albert-Kahn – Remise de fichiers numériques – Editions Sun/Sun.** L'assemblée départementale approuve le nouveau contrat de remise de fichiers numériques et d'autorisation d'exploitation, à titre gratuit et non exclusif, de 5 reproductions d'œuvres issues de la collection des Archives de la Planète, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et la maison d'édition Sun/Sun.

#### **23.243 CP**

**Musée départemental Albert-Kahn – Remise de fichier – HY Développement.** L'assemblée départementale approuve le contrat de remise de fichier numérique et d'autorisation d'exploitation, à titre gratuit et non exclusif, de la reproduction d'un film, conclu entre le Département des Hauts-de-Seine et HY Développement.

#### **23.244 CP**

**Musée départemental Albert-Kahn – Prêt d'œuvre – « La croissance des végétaux » de Jean Comandon – Le grenier à Sel d'Avignon.** L'assemblée départementale approuve le contrat de remise de fichiers numériques et d'autorisation d'exploitation, à titre gratuit et non exclusif, de la reproduction d'un film de Jean Comandon sous forme de fichier numérique, conclu entre le Département des Hauts-de-Seine et le fonds de dotation EDIS – Le Grenier à sel.

#### **23.245 CP**

**Musée départemental Albert-Kahn – Le Jeu de paume – Avenant.** L'assemblée départementale approuve l'avenant n° 2 au contrat de remise et d'autorisation d'exploitation, à titre gratuit et non exclusif, des reproductions d'un film et de quatre photographies, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et l'association Le Jeu de Paume.

#### **23.246 CP**

**Musée départemental Albert-Kahn – Concession de droits d'auteur – « L'amour des plantes ».** L'assemblée départementale approuve les six contrats de concession de droits d'auteur suivants, à titre gratuit et non exclusif, conclu avec le Département des Hauts-de-Seine, au titre du catalogue de l'exposition intitulée « *L'Amour des plantes – Images et imaginaires des jardins d'Albert Kahn* » :

- le contrat de concession conclu avec Monsieur Serge Fouchard ;
- le contrat de concession conclu avec Madame Juliette Gauthier-Fattal ;
- le contrat de concession conclu avec Madame Aline Muller ;
- le contrat de concession conclu avec Monsieur Anthony Petiteau ;
- le contrat de concession conclu avec Monsieur Pierre-Emmanuel Schmitt ;
- le contrat de concession conclu avec Monsieur David-Sean Thomas.

#### **23.247 CP**

**Archives départementales – Contrat de prêt – Musée d'histoire urbaine et sociale de Suresnes.** L'assemblée départementale approuve le contrat de prêt, à titre gratuit, de deux cartes postales (cotes 9FiMON49 et 9FiMON51), conclu entre le Département des Hauts-de-Seine et la Commune de Suresnes, au titre d'une exposition intitulée « *Le décor architectural en Ile-de-France* » présentée au musée d'histoire urbaine et sociale (MUS) du 18 octobre 2023 au 23 juin 2024

### 23.248 CP

**Refonte des prix attribués dans le cadre des dispositifs de musiques actuelles.** L'assemblée départementale approuve les nouveaux règlements du Concours national de Jazz, du prix Chorus et du Parcours d'accompagnement à la professionnalisation d'artistes.

Les élus départementaux approuvent les conventions-type, précisant les modalités de versement des prix attribués aux lauréats.

### 23.249 CP

**Dispositifs culturels – Démonstrations Hauts-de-Seine – « Un mois, une œuvre » – SACEM.** L'assemblée départementale :

- ❖ attribue au titre de l'année 2023, des subventions aux Communes et Etablissement public territorial (EPT) gestionnaires d'établissements, pour un montant total de 80 000 €, dans le cadre de l'Orchestre Démonstrations Hauts-de-Seine ;
  - ❖ approuve la convention d'objectifs à conclure avec la Ville de Clichy, deux avenants aux conventions d'objectifs conclues avec les Villes de Bagneux et Gennevilliers, ainsi que l'avenant-type d'objectifs, encadrant le versement des subventions départementales attribuées dans le cadre du Projet « Orchestre Démonstrations Hauts-de-Seine » ;
  - ❖ retire la subvention départementale de 10 000 € attribuée à la Commune de Clichy par délibération n° 5 de la Commission permanente du 19 septembre 2022, au titre du schéma départemental des enseignements artistiques, en raison de l'absence de réalisation des actions du projet Démonstrations ;
  - ❖ approuve les conventions précisant les modalités d'organisation du dispositif « Un mois, une œuvre », à conclure avec les structures suivantes, non-gérées directement par le Département :
- le lycée Lakanal à Sceaux ;
  - la Maison des femmes à Asnières.

Les élus départementaux acceptent le versement par la SACEM, au profit du Département, des aides financières suivantes :

- 14 250 € pour le festival Chorus ;
- 2 850 € pour le festival Chorus des enfants ;
- 3 800 € pour La Défense Jazz Festival.

### 23.250 CP

**Académie d'art de Meudon et des Hauts-de-Seine – Retrait.** L'assemblée départementale approuve le retrait de la représentation du Département au sein du Conseil d'administration de l'association Académie d'art de Meudon et des Hauts-de-Seine.

## JEUNESSE

### 23.259 CP

**Erasmus+ – Accréditation du Département pour la création d'un consortium.** L'assemblée départementale approuve la demande d'accréditation scolaire auprès de l'Agence Nationale Erasmus+ pour la période 2024-2027 ; approuve la création d'un consortium Erasmus+ scolaire à destination de tous les collèges volontaires du territoire, publics et privés, dont le Département des Hauts-de-Seine est le coordinateur ; approuve la convention-cadre de partenariat conclu entre le Département et les collèges souhaitant intégrer le consortium Erasmus+.

## COMMANDE PUBLIQUE

### 23.194 CP

**Compte-rendu des marchés et avenants – 1er avril 2023 au 30 juin 2023 – Compléments sur les périodes précédentes.** L'assemblée départementale prend acte des informations relatives aux marchés ainsi qu'à leurs avenants conclus par le Président du Conseil départemental pendant la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 30 juin 2023, ainsi que des compléments sur les périodes précédentes.

### 23.225 CP

**Groupement de commandes – Etat – Département – Actualisation de l'Atlas des paysages des Hauts-de-Seine.** Les élus départementaux approuvent la convention constitutive d'un groupement de commandes à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et l'Etat en vue de l'actualisation de l'Atlas des paysages des Hauts-de-Seine.

### 23.226 CP

**Retrait du GIP Maximilien (plateforme des marchés publics).** L'assemblée départementale, considérant que depuis le déploiement de son nouveau système d'information achat « *SIS Marchés* » et de la plateforme de dématérialisation des marchés « *AWS* » interfacée à ce logiciel, le Département ne recourt désormais plus aux services du GIP Maximilien, est autorisée à accomplir les formalités afférentes au retrait du Département du groupement d'intérêt public Maximilien à compter du 1er janvier 2024.

## SPORTS

### 23.216 CP

**Paris 2024 – Convention-cadre – Collectivité-hôte.** Les élus départementaux approuvent la convention-cadre « *Collectivité hôte* », à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et Paris 2024. Cette convention prévoit l'occupation à titre gratuit des « *sites collectivité hôte* » au bénéfice de Paris 2024 pour l'organisation des Jeux olympiques.

### 23.217 CP

**Soutien au sport de haut niveau.** L'assemblée départementale approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement annuel d'un montant de 28 800 € au titre de la saison sportive 2022/2023, au Judo Club de Suresnes. La convention correspondante est approuvée.

Les élus départementaux approuvent l'attribution d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle d'un montant de 2 820 € au comité départemental de taekwondo et disciplines associées des Hauts-de-Seine, au titre de l'organisation du « *World Taekwondo Grand Prix 2023* ». La convention correspondante est approuvée.

L'assemblée départementale approuve l'attribution de 4 subventions d'un montant total de 24 000 € au titre du dispositif de primes pour récompenser les titres nationaux et européens :

- une prime d'un montant de 6 000 € à l'association Bois-Colombes Trampoline 92, pour son équipe masculine, pour son titre de champion de France en 1ère division, lors de la saison 2022/2023.
- une prime d'un montant de 6 000 € à l'association Levallois Sporting Club, pour sa section gymnastique, pour son équipe féminine, pour son titre de champion de France en 1ère division, lors de la saison 2022/2023.
- une prime d'un montant de 6 000 € à l'association Levallois Sporting Club, pour son titre de champion de France par équipe Senior en escrime, pour sa section épée en N1 féminine, lors de la saison 2022/2023
- une prime d'un montant de 6 000 € à l'association Section Tir à l'Arc de Rueil, pour son titre de champion de France par équipe Senior en arc à poulies, pour son équipe en N1 masculine, lors de la saison 2022/2023.

### 23.193 CP

**Cross du Figaro 2023 – Parrainage.** L'assemblée départementale approuve la convention de parrainage, à conclure entre le Département et la société Hugo Events, organisatrice de l'événement « le cross du Figaro », qui détermine les modalités du parrainage du Département pour la communication et la valorisation de cet événement, accueilli les 24 et le 26 novembre 2023 au Domaine national de Saint-Cloud.

## TOURISME

### 23.260 CP

**Pass Malin – Avenants – Modifications tarifaires.** L'assemblée départementale approuve les avenants n° 1, conclu entre le Département des Hauts-de-Seine, le Département des Yvelines et les partenaires suivants :

- l'Association Mantes Factory ;
- Blues sur Seine ;
- la Sarl Malowe Nature ;
- la Ville de Plaisir ;

L'assemblée départementale approuve l'avenant conclu entre le Département des Hauts-de-Seine, le Département des Yvelines et le ZooSafari de Thoiry.

## RELATIONS ET COOPERATION INTERNATIONALES

### 23.252 CP

**Aide d'urgence en faveur du Maroc.** L'assemblée départementale alloue la subvention exceptionnelle d'un montant de 100 000 € en section de fonctionnement, à la Croix-Rouge française en vue de contribuer à la mise en œuvre d'actions d'urgence pour répondre aux besoins des populations impactées par le séisme survenu au Maroc le 8 septembre 2023.

### 23.219 CP

**Coopération internationale – Cambodge – Demande de subvention et avenant au programme 2023.** L'assemblée départementale approuve l'attribution d'une subvention complémentaire en section de fonctionnement, au titre de l'année 2023, au profit du GRET pour la réalisation du programme de développement agricole à Siem Reap au Cambodge d'un montant de 35 588 €, correspondant à une partie du cofinancement sollicité auprès du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères.

### 23.218 CP

**Liban – Fonds pour les écoles d'Orient – Subvention 2023.** L'assemblée départementale approuve l'attribution d'une aide d'un montant de 15 000 € maximum au titre de l'année 2023 au Fonds pour les écoles d'Orient, pour une action en faveur du collège de l'Immaculée Conception des filles de la charité à Achrafyeh au Liban.

## AFFAIRES SOCIALES - SOLIDARITES

### 23.233 CP

**Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) – 2023-2029**

Les élus départementaux ont approuvé le plan et autorisent le Président à signer la nouvelle convention.

### 23.234 CP

**Stratégie départementale de prévention et de protection de l'enfance – Avenant au contrat.**

L'assemblée départementale approuve l'avenant 2023 au contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance 2022-2024, à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine, l'Etat et l'ARS d'Île-de-France, relatif à la mise en œuvre des actions définies dans le tableau de bord. Cette stratégie s'appuie sur quatre axes :

- le parcours de l'accompagnement des enfants avec la diversification de l'offre d'accompagnement ;
- la valorisation de l'action des professionnels et des partenaires associatifs ;
- l'innovation dans les solutions d'accueil et les prises en charge ;
- le renforcement de la gouvernance départementale, grâce à un partenariat solide et renouvelé avec les acteurs de la Justice et des services de l'Etat (Agence régionale

de santé, services de la Préfecture...)

### **23.235 CP**

**Territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD) – Soutien à la Commune d’Antony.** Les élus départementaux approuvent le soutien du Département des Hauts-de-Seine à la candidature portée par la Commune d’Antony pour l’expérimentation « *territoire zéro chômeur de longue durée* », dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, Pajeaud et Noyer Doré. Il est décidé, à l’unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la désignation d’un représentant du Conseil départemental au Comité local pour l’emploi (CLE) des territoires Pajeaud et Noyer Doré de la ville d’Antony.

L’assemblée départementale désigne, pour représenter le Département des Hauts-de-Seine au Comité local pour l’emploi (CLE) des territoires Pajeaud et Noyer Doré de la ville d’Antony, Mme Bergerol.

### **23.236 CP**

**CPAM – Conventions de partenariat.** L’assemblée départementale approuve la convention de partenariat à conclure entre la Caisse primaire d’Assurance maladie (CPAM) des Hauts-de-Seine et le Département des Hauts-de-Seine relative à la prévention et à l’accès aux droits et aux soins des publics suivis par le Département, pour une période de cinq ans à compter de sa notification.

### **23.237 CP**

**Forfaits Améthyste – Convention – Renouvellement.** Les élus départementaux approuvent la convention relative à la délivrance, à la distribution et au financement des forfaits Améthyste, à conclure avec Ile-de-France Mobilités et Comutitres.

### **23.214 CP**

**Orphelins des Hauts-de-Seine – Allocation d’éducation – 2023.** Les élus départementaux accordent, au titre de l’année 2023, une allocation d’éducation au bénéfice des enfants, en qualité d’« *Orphelins du Département des Hauts-de-Seine* », pour un montant total de 20 000 euros.

### **23.215 CP**

**Subvention d’investissement – EAM Les bords de Seine – APEI de Meudon.** L’assemblée départementale approuve l’attribution d’une subvention d’investissement d’un montant de 362 400 € à l’APEI de Meudon pour le financement des équipements de la cuisine sur place et de la buanderie centrale au titre de la construction de l’EAM pour adultes autistes de l’avenue Henri Dalsème à Meudon, correspondant à une dépense subventionnable établie à 11 023 623 € TTC.

### **23.238 CP**

**Le Cèdre Bleu (EAM) – Subvention d’investissement – Chaville.** L’assemblée départementale attribue une subvention d’investissement de 252 800 € pour le financement de travaux de mise en conformité de sécurité incendie de type J et d’accessibilité de l’établissement d’accueil médicalisé (EAM) Le Cèdre Bleu à Chaville géré par l’association Les Papillons Blancs de la Colline.

## **CONTRACTUALISATION MUNICIPALE**

### **23.223 CP**

**Commune de Puteaux – Contrat de développement Département-Ville 2021-2023 – Avenant n° 2.** L’assemblée départementale, considérant la demande formulée par la Ville de Puteaux le 27 juin 2023 en vue de retirer l’intégralité de la subvention d’investissement de l’opération de restructuration du parvis de l’Hôtel de ville au profit de l’opération de réhabilitation et rénovation de l’école Petitot, rebaptisée Jean de La Fontaine, retire les dispositions de l’article 3 de la délibération du Conseil départemental du

2 avril 2021 susvisée, approuvant l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 2,6 M€ pour l'opération de restructuration du parvis de l'Hôtel de ville.

L'assemblée départementale, au titre du contrat de développement Département-Ville 2021-2023, attribue à la Commune de Puteaux une subvention départementale d'investissement complémentaire de 2,6 M€ pour l'opération de réhabilitation et rénovation de l'école Petitot, rebaptisée Jean de La Fontaine, portant le montant total du soutien départemental à hauteur de 5,6 M€, soit 31 % du montant hors taxes de la base subventionnable estimé à 18 111 422 €.

#### **23.224 CP**

**Commune de Vaucresson – Contrat de développement Département-Ville 2021-2023 – Avenant n° 1.** L'assemblée départementale, considérant la demande formulée par la Ville de Vaucresson le 17 juillet 2023 en vue de redéployer une partie de la subvention attribuée pour l'opération de requalification du complexe sportif Yves du Manoir au profit des opérations de rénovation du restaurant municipal et du dispositif de vidéoprotection, approuve la diminution et le redéploiement d'un montant de 573 781 €, de la subvention initialement attribuée au titre du contrat de développement Département-Ville 2021-2023 à l'opération de requalification du complexe sportif Yves du Manoir, au profit de l'opération de rénovation du restaurant municipal et de l'opération de rénovation du dispositif de vidéoprotection. La subvention départementale attribuée à la requalification du complexe sportif Yves du Manoir s'élève désormais à 274 819 €, soit 48 % du montant hors taxes de l'opération estimé à 572 540 €.

L'assemblée départementale approuve l'attribution de 2 subventions d'un montant total de 573 781 € au titre du contrat de développement Département-Ville 2021-2023 à la Commune de Vaucresson :

- Une subvention départementale d'investissement complémentaire d'un montant de 345 134 € pour l'opération de rénovation du restaurant municipal. La subvention départementale s'élève désormais à 1 002 480 €, soit 39 % du montant hors taxes de l'opération estimé à 2 575 128 €.
- Une subvention départementale d'investissement complémentaire d'un montant de 228 647 € pour l'opération de rénovation du dispositif de vidéoprotection. La subvention départementale s'élève désormais à 348 872 €, soit 35 % du montant hors taxes de l'opération estimé à 996 776 €.

## **HABITAT - POLITIQUE DE LA VILLE**

#### **23.220 CP**

**Quartier d'avenir – Hauts-de-Seine – Commune de Clichy – Ilot Sellier – Quartier Belfort-Sanzillon.** L'assemblée départementale approuve le protocole pluriannuel à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et la Commune de Clichy pour la mise en œuvre du dispositif départemental « *Quartier d'avenir – Hauts-de-Seine* » en vue de la requalification de l'îlot Sellier – Quartier Belfort-Sanzillon, pour un montant de 3 355 020 €.

#### **23.221 CP**

**Quartier d'avenir – Hauts-de-Seine – Commune de Clamart- Quartier Le Nôtre.** Les élus départementaux approuvent le protocole d'accord pluriannuel à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et la Commune de Clamart pour la mise en œuvre du dispositif départemental « *Quartier d'avenir-Hauts-de-Seine* » en vue de la requalification du secteur Le Nôtre au sein du quartier du Plateau.

L'assemblée départementale approuve dans ce cadre l'attribution de 2 subventions d'un montant total de 1 752 500 € à la Commune de Clamart :

- Une subvention d'investissement d'un montant de 1 700 000 € pour l'opération de construction du gymnase Plaine Sud, correspondant à un budget prévisionnel de 3 400 000 € HT.
- Une subvention d'investissement d'un montant de 52 500 € pour l'opération d'aménagement de jardins partagés de l'église Saint François de Sales, correspondant à un budget prévisionnel de 105 000 € HT.

### **23.222 CP**

**Quartier d'avenir – Hauts-de-Seine – Commune de Malakoff – Quartier Barbusse.** L'assemblée départementale approuve l'attribution de 3 subventions d'un montant total de 11 000 430 € à la Commune de Malakoff :

- Une subvention d'investissement d'un montant de 1 520 000 € pour l'opération de réaménagement de la maison de quartier Barbusse correspondant à un budget prévisionnel de 3 500 000 € TTC.
- Une subvention d'investissement d'un montant de 1 202 500 € pour l'opération de création d'un équipement jeunesse place Léo Figuières correspondant à un budget prévisionnel de 2 405 000 € TTC.
- Une subvention d'investissement d'un montant de 480 000 € pour l'opération d'aménagement du Parc des Poètes correspondant à un budget prévisionnel de 1 475 000 € TTC.

### **23.228 CP**

**Quartier d'avenir-Hauts-de-Seine – Commune de Nanterre – Quartier du Parc sud.** L'assemblée départementale approuve le protocole pluriannuel à conclure entre le Département et la Commune de Nanterre pour le dispositif départemental « *Quartier d'avenir – Hauts-de-Seine* » en vue du renouvellement urbain du quartier du Parc sud.

L'assemblée départementale approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 4 300 000 € à la Commune de Nanterre pour l'opération de construction du groupe scolaire Jacques Decour et pour le renouvellement urbain du quartier Parc Sud pour un montant de 19 349 760 €.

### **23.227 CP**

**Aide à la création de logements locatifs sociaux – Rueil-Malmaison et Vaucresson.** Les élus départementaux approuvent l'attribution à l'Office public de l'habitat Hauts-de-Seine habitat de 2 subventions d'un montant total de 81 636 € :

- Une subvention d'un montant de 38 167 € pour l'acquisition-amélioration de douze logements locatifs sociaux dont six logements financés en prêt locatif à usage social (PLUS), trois logements financés en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et trois logements financés en prêt locatif social (PLS) situés 30 rue de Garches à Vaucresson, correspondant à un budget prévisionnel de 1 578 977 € TTC. En contrepartie de cette subvention, conformément à l'article 6 de la délibération du Conseil général du 20 décembre 2013, un logement de type 1 n° 135 (PLUS), dans l'opération ci-dessus désignée, sera mis à la disposition du Département des Hauts-de-Seine pendant 40 ans.
- Une subvention d'un montant de 43 469 € pour l'acquisition-amélioration de quinze logements locatifs sociaux dont quatre logements financés en prêt locatif à usage social (PLUS), trois logements financés en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et huit logements financés en prêt locatif social (PLS) situés 32-40 rue de Garches à Vaucresson, correspondant à un budget prévisionnel de 1 969 859 € TTC. En contrepartie de cette subvention, conformément à l'article 6 de la délibération du Conseil général du 20 décembre 2013, un logement de type 1 n° 90 (PLUS), dans l'opération ci-dessus désignée, sera mis à la disposition du Département des Hauts-de-Seine pendant 40 ans.

Les élus départementaux attribuent à la société anonyme d'habitation à loyer modéré Seqens :

- Une subvention d'un montant de 87 500 € pour l'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de dix-huit logements locatifs sociaux dont huit logements financés en prêt locatif à usage social (PLUS), cinq logements financés en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et cinq logements financés en prêt locatif social (PLS) situés 4 rue Henri Sainte-Claire Deville à Rueil-Malmaison, correspondant à un budget prévisionnel de 3 493 807 € TTC. En contrepartie de cette subvention, conformément à l'article 6 de la délibération du Conseil général du 20 décembre 2013, un logement de type 3 n° C334 (PLUS), dans l'opération ci-dessus désignée, sera mis à la disposition du Département des Hauts-de-Seine pendant 40 ans.

### **23.229 CP**

**Nouveaux statuts et désignation – SA d'HLM Batigère Habitat.** Les élus départementaux approuvent les statuts de la société anonyme d'HLM Batigère Habitat tels qu'ils ont été approuvés par l'Assemblée générale qui s'est tenue le 31 juillet 2023. Ils décident, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la désignation d'un représentant du Conseil départemental, pour siéger à l'Assemblée générale des membres et au Conseil d'administration de la société anonyme d'habitation à loyer modéré Batigère Habitat.

L'assemblée départementale approuve la désignation de Madame Alice Le Moal pour représenter le Département des Hauts-de-Seine en tant que représentante permanente au Conseil d'administration de la société anonyme d'habitation à loyer modéré Batigère Habitat pour une durée de 3 ans à compter du 31 juillet 2023.

### **23.232 CP**

**Habitat – Aides départementales aux particuliers.** L'assemblée départementale approuve l'attribution de 82 subventions d'un montant de 285 993 € au titre de l'aide départementale à l'amélioration et à l'adaptation de l'habitat privé. Les conventions correspondantes sont approuvées.

Les élus départementaux approuvent l'attribution de 5 subventions d'un montant de 15 000 € au titre des travaux d'adaptation du logement pour le maintien à domicile, et par dérogation aux dispositions transitoires approuvées par la délibération n° 2 de la Commission permanente du 23 mai 2022 (rapport n° 22.132 CP). Les conventions correspondantes sont approuvées.

L'assemblée départementale rejette le recours gracieux déposé à l'encontre de la décision d'attribution de subvention, approuvée par délibération n° 1 du 23 janvier 2023 (faisant suite au rapport n° 23.35 CP) au titre du règlement départemental d'aide à l'amélioration de l'habitat privé.

## **Contacts presse**

**Muriel Hoyaux**

**Célia Dahan**

01 47 29 35 78 / [presse92@hauts-de-seine.fr](mailto:presse92@hauts-de-seine.fr)



[www.hauts-de-seine.fr](http://www.hauts-de-seine.fr)

